Nº 219. Jeudi 14 Septembre 1848. 19me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
» la province - 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, nº 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, MERCREDI 13 SEPTEMBRE.

Revue Politique.

Au moment où nous sommes le parlement de Francfort est appelé à décider la question de paix ou de guerre. La question du Schleswig se trouvait, il y a peu de jours, en bonne voie d'accommodement; un armistice de sept mois venait d'être conclu entre la Prusse et le Danemarck, et l'on pouvait espérer que la guerre ne se ferait plus que sur le papier. Les troupes allemandes se sont déjà retirées des positions qu'elles occupaient, le Danemarck a déjà relâché les navires allemands saisis. Le parlement allemand, on le sait, sous le prétexte que le gouvernement prussien a outrepassé les pleins pouvoirs du vicaire de l'empire, et que les intérêts allemands n'ont pas été suffisamment sauvegardés, a renversé par un seul vote, tout cet échafaudage, et peut-être même l'unité allemande, base de sa création.

A la vérité, il ne s'est pas encore prononcé sur l'armistice même, qui doit être mis en discussion dans la séance de ce jour. S'il persiste dans son vote primitif, la guerre peut recommencer avec plus d'acharnement que jamais; et il serait alors difficile d'en prévoir l'issue. La Suède, la Russie, et qui sait, si l'Angleterre et la France, puissances garantes du traité de 1720, ne prendront pas même fait et cause pour le Danemarck, et si par un vote que tous les journaux sensés d'Allemagne qualifient d'irréfléchi et de précipité, le parlement de Francfort n'aura pas allumé la guerre générale, dans laquelle il n'est pas certain de pouvoir compter sur toutes les forces, de ce qu'il appelle l'empire allemand. Il est plus que douteux que la Prusse, qui vient d'être traitée si cavalièrement à Francfort, consente à mettre ses armées au service du parlement pour une cause qu'elle même trouve injuste.

Ce qu'il y a de plus à déplorer, c'est que la majorité du parlement, qui, nous nous plaisons à le reconnaître, professe des opinions modérées, a fait cause commune avec la gauche, dans cette occurence. Cette majorité, ne doit-elle pas comprendre, d'ailleurs, qu'elle sera bientôt débordée par les partis extrêmes, si une guerre vient à surgir! Dans cette situation violente, c'est toujours entre les mains des partis violents que tombe le pouvoir, et Dieu sait l'usage qu'ils en peuvent faire.

Nous le répétons, si le parlement de Francfort cherche effectivement le maintien de l'unité allemande, il doit renoncer à cette espèce de fanatisme national qu'on a remarqué jusqu'à présent dans ses délibérations; en maintenant ces prétentions déraisonnables il finira par troubler, si non la paix européenne, du moins la paix intérieure des Etats de la Germanie.

Nous croyons avoir tout dit hier, sur la question italienne, en ce qui concerne la situation de l'Autriche, vis-à-vis du roi Charles-Albert et de la France; mais c'est une de ces questions qui changent tous les jours de face, et les difficultés que présentent celle de la médiation, sont plus grandes que l'on ne se l'imagine; les plans proposés, comme base des négociations, sont si divers qu'il sera difficile d'arriver à une bonne fin, pour l'époque où l'armistice sera dénoncé. Il n'y a pas le moindre doute que le roi de Sardaigne ne veuille négocier directement avec l'Autriche, mais celle-ci, est loin d'avoir toute la confiance nécessaire dans les bonnes intentions de Charles-Albert. A cela il faut ajouter que le cabinet de Vienne n'est pas lui-même d'accord sur la marche à suivre dans les négociations concernant l'Italie. Il existe au sein du cabinet impérial deux, si non trois manières d'envisager cette grave question, et l'on y est si bien convaincu de l'impossibilité de les terminer promptement, qu'il est fortement question de prolonger l'armistice.

Malheureusement le gouvernement autrichien se trouve dans une complication de questions intérieures qui ne sont pas moins graves que celle de l'Italie, parmi lesquelles figure au premier rang le conflit entre la Hongrie et la Croatie; les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui aggravent encore cette situation déjà si critique. Dans la chambre des députés hongrois du 4 de ce mois, le ministre Kossuth a demandé d'organiser un comité pour soutenir le ministère, dans ce moment de péril, et immédiatement une députation a été nommée, qui doit se rendre à Vienne, pour engager le roi à se rendre à Ofen; dans le cas de refus, le pays se déclarerait en république.

Pour se faire une idée du changement qui s'est operé depuis peu de temps dans ce pays, nous n'avons qu'à dire que c'est ce même ministre Kossuth, qui, il y a un mois, avait fait une question de cabinet du vote de secours en hommes et en argent pour l'Autriche. Cet empire aussi devait avoir son Irlande.

La discussion du projet de décret relatif à la répression des délits de la presse, pendant l'état de siége, a occupe avant hier la plus grande partie de la séance de l'assemblée nationale de France; ce décret, dû à l'initiative de M. Crespel de Latouche et amendé par le comité de législation, stipule que les gérants des journaux prévenus seront traduits par citation directe devant la cour d'assises et jugés dans les quarante-huit heures; qu'ils pourront être suspendus pour un temps, etc.

Le comité de législation s'était divisé en deux camps sur la question; tandis que la majorité adoptait les dispositions que nous venons d'indiquer, la minorité les repoussait et demandait qu'on maintînt le *statu-quo* au nom du salut public. Ce *statu-quo* a été chaleureusement soutenu par MM. Isambert et Altaroche; M. St-Gaudens ne voulait ni du *statu-quo*, ni du décret, il veut la liberté sans limites; selon lui, ce décret ne se contente pas d'emprunter à la législation de septembre, il fait mieux, il lui prête, il l'exagère et la dépasse. M. le ministre de la justice adopterait ce décret, mais avec d'importantes modifications; il veut, par exemple, que le droit de suspension soit exercé par le chef du pouvoir exécutif et sous sa responsabilité. M. Victor Hugo a parlé à peu près dans le même sens que M. Saint-Gaudens.

M. Jules Favre a rendu justice à la conduite du gouvernement, mais il demande que le cabinet déclare qu'il ne peut gouverner sans la liberté de la presse; il veut ou que la presse cesse d'être soumise à l'arbitraire ou que l'on renonce franchement et sans hypocrisie à lui laisser la liberté. Une proposition tendant à ce qu'on ne passât pas à la discussion des articles a été mise aux voix; elle a été adoptée à une majorité de près de 300 voix. M. Crespel de Latouche a demandé alors que la chambre délibérât sur sa proposition primitive; mais la question préalable, adoptée à une majorité tout aussi considérable, a écarté cette proposition, en sorte que pour ce qui concerne la liberté de la presse la France restera sous le régime du *statu quo*, c'est-à-dire de l'état de siége et des suspensions arbitraires.

On comprendra facilement que la propositon de M. Crespel de Latouche ait été repoussée à une très grande majorité, quand on refléchit que cette majorité était composée et de ceux qui croient que les circonstances nécessitent toujours les pouvoirs extraordinaires laissés au chef du pourvoir exécutif vis-à-vis de la presse, et de ceux qui, tout en demandant l'abrogation de cet arbitraire, n'ont pas voulu l'échanger contre une législation évidemment plus sévère que celle des lois de septembre si repoussées sous le pouvoir déchu.

On a des nouvelles de Livourne à la date du 5. Elles sont un peu plus rassurantes. Les rues étaient, il est vrai, toutes barricadées et au pouvoir du peuple, qui appelait à grande cris Neri-Corsini et Guerrazzi. Mais ce dernier, qui était arrivé la veille, 4, était parvenu, dit-on, à calmer un peu les esprits, en se portant garant des bonnes intentions du grand-duc.

On disait néanmoins que la population n'était pas disposée à accueillir favorablement le général Laugier, qui s'avançait avec de nouvelles troupes.

Le bruit est confirmé du débarquement en Sicile d'une partie de l'expédition napolitaine. Une première rencontre, peu importante, d'ailleurs, a eu lieu, comme on l'avait dit, et paraît avoir été favorable aux Siciliens. Ce qu'il y a de plus important dans cette nouvelle, c'est qu'elle prouve que les escadres française et anglaise ne se sont pas opposées au passage de l'expédition napolitaine, comme on prétendait que cela aurait lieu.

On lit dans le *Staats-Courant*:

Plusieurs journaux ont annoncé qu'un convoi extraordinaire de bâtiments de guerre et de troupes serait incessamment expédié pour les Indes-Néerlandaises. Cette nouvelle est exacte et l'on peut même ajouter que, déjà depuis quelque temps, prévoyant qu'il serait possible que les événements récemment arrivés en Europe pussent aussi réagir sur les Indes, on avait formé le projet d'y envoyer un renfort de forces navales et que les préparatifs nécessaires avaient été faits à cet égard.

Le vapeur *le Phénix* partira dans le courant de ce mois; les deux frégates, le *Prince d'Orange* et *la Sambre*, appareilleront pour les Indes dans la première quinzaine du mois prochain, et seront immédiatement suivies de la corvette *le Boreas*, le vapeur *le Bromo* et le schooner *l'Ambon*.

Outre le nombre de troupes qui d'ordinaire y sont successivement envoyées, on a demande dans l'armée des enrôlements volontaires pour le service des Indes. L'enthousiasme de nos soldats pour le maintien de l'honneur national là où il s'agit d'acquérir une nouvelle gloire, donne le droit de compter sur de nombreux enrôlements. Ces volontaires seront transportés, une partie par les bâtiments de guerre susdits, et l'autre par des navires marchands, et l'on a déjà pris à ce sujet toutes les mesures nécessaires.

Ce n'est certainement pas l'insuccès de l'expédition de Bali qui a donné lieu a ce développement de forces; cette expédition, quoiqu'elle n'ait pas eu le résultat qu'on en attendait, n'a pas la signification que quelques journaux veulent bien lui attribuer. C'est peut-être une trop grande confiance dans la valeur éprouvée de nos troupes et le trop peu de cas que l'on faisait d'un ennemi dix fois plus nombreux, joint à un concours de circonstances extraordinaires, qui ont déjoué le résultat ordinairement favorable des armes européennes. En effet, rien n'empêchait que, si l'on avait pu en prévoir la nécessité, l'expédition n'eût vu doubler, tripler même le nombre des troupes et des bâtiments de guerre, les forces que nous possédons à Java étant plus que suffisantes.

Mais il y a lieu de supposer que l'incertitude de l'état des choses en Europe avait à bon droit fait comprendre dans les Indes la nécessité de se tenir prêt à tout événement possible; et c'est précisément dans cette prévision qu'une expédition aussi importante de bâtiments de guerre et de troupes européennes a été destinée pour Java. Ce fait doit encore prouver que la sollicitude du gouvernement néerlandais n'a jamais perdu de vue nos précieuses possessions d'outre-mer; que, quelles que soient les circonstances difficiles qui captivent aujourd'hui toute son attention dans la Néerlande, il ne lui manque en aucune manière de force ou de volonté pour courir au secours de nos colonies, lorsque leur sûreté serait menacée par un danger provenant de l'intérieur ou du dehors, et que, si la nécessité l'exige, il sera donné sur-le-champ de nouvelles preuves que la Néerlande a toujours des vaisseaux et de vaillants soldats pour protéger nos possessions et maintenir l'honneur du drapeau national et de nos armes dans ces contrées éloignées, conquises par le courage de nos ancêtres.

Puisse la Providence bénir cette expédition qui n'a pas pour cause un désir de conquête, mais seulement pour but de réprimer la piraterie, de protéger notre navigation et notre commerce dans le vaste archipel indien, et d'assurer le bonheur et le repos des populations dont les regards se reportent avec confiance sur la puissance européenne qui, tout en prenant à cœur ses propres intérêts, ne perd pas non plus de vue les intérêts de ses sujets et alliés indiens.

ELECTIONS POUR LA CHAMBRE DOUBLE.

Elections de la Province de Groningue. MM. H. van Loghem, J. N. J. Heerkens, J. A. van Royen, B. W. A. E. baron Sloet tot Oldhuis.

Elections de la Province d'Overyssel. MM. R. T. Mees d'Appingadam, A. J. van Royen d'Onderdendam, A. Modderman et le professeur H. Nienhuis de Groningue.

Elections de la Province du Limbourg. MM. Thiesen, avocat, de Ruremonde, Bloemerts et Swart.

(CORR. PART. DU JOURNAL DE LA HAYE.) (1)

PARIS, 10 SEPTEMBRE. — Les événements passent si rapidement qu'il est bien permis de jeter de temps en temps un regard en arrière pour se bien rendre compte du chemin que l'on a fait; rassurez-vous; je n'ai pas l'intention de ramener vos souvenirs sur un des graves épisodes qui ont marqué presque chaque mois depuis notre régénération politique et notre quasi-régénération sociale. Je ne veux que jeter un rapide coup d'œil sur la semaine qui vient de s'écouler. Cette semaine doit compter à coup sûr parmi les dates les plus importantes de notre nouvelle ère républicaine; car elle a vu s'ouvrir la discussion de la constitution.

Je vous ai dit le peu d'intérêt qui semble s'attacher dès le début à cette discussion si importante, cependant, puisque c'est pour accomplir cette œuvre immense que toute la France a investi ses délégués de sa souveraineté. Eh bien, cette indifférence continue d'exister dans le public et dans l'assemblée elle-même. Nos constituants semblent fatigués avant même d'avoir posé les bases de l'édifice. D'où vient cette lassitude, cette espèce de découragement? Les représentants du peuple ont-ils comme un instinct secret qui les avertit qu'ils travaillent pour le néant et que leur œuvre sera renversée, à peine en auront-ils atteint le faîte; ou bien le plus grand nombre d'entr'eux comprennent-ils ce qu'il peut y avoir de ridicule et d'absurde dans ce spectacle d'une grande nation qui, au milieu du dix-neuvième siècle, après cinquante ans et plus de révolutions, délibère sur les grands principes qui doivent servir de fondement aux sociétés et remet en question tous ceux sur lesquels elles ont reposé jusqu'à ce jour. Je ne sais si c'est à ces impressions qu'il faut attribuer le fait que je vous signale, mais en tout cas elles en sont l'explication la plus naturelle.

L'événement de la semaine a été le discours de M. Lamartine, discours qui a produit un bien grand effet. Mais, hélas! cet effet n'a pas laissé de traces après lui. M. Lamartine, préoccupé du soin de se réhabiliter aux yeux du pays, comme soutien de l'ordre et de la propriété, est-il parvenu au but qu'il se proposait? J'en doute fort. Si nous avons le caractère léger, oublieux, il est cependant des blessures tellement profondes, si difficiles de cicatriser, qu'elles nous obligent en quelque sorte à nous souvenir sans cesse des causes qui les ont produites; et jusqu'à ce que ces blessures soient guéries, les beaux discours de M. Lamartine, son éloquence si entraînante, ne feront pas oublier à la France qu'il est malheureusement un des auteurs de ses maux. L'admiration, l'enthousiasme ne sont guères le propre de ceux qui souffrent; la réflexion qui est venue naturellement à l'esprit de tout le monde après avoir entendu la magnifique harangue du cygne de Saint-Point, c'est que tous les bons sentiments que M. Lamartine étale aujourd'hui, il eût bien mieux fait de les manifester six mois plutôt, quand il siégeait au gouvernement provisoire entre Louis Blanc et Ledru Rollin.

Cette semaine a vu surgir un embarras nouveau pour le gouvernement, dans la candidature officiellement annoncée du prince Louis Napoléon. Le prince se présente cette fois sous le patronage de son oncle l'ex-roi Jérôme. Ce patronage, ce n'est pas pour donner une plus grande autorité à la candidature qu'il l'a invoqué, car il sait bien que le comte de Montfort exerce en France fort peu d'influence, mais il semble déclarer par là qu'il renonce aux vues d'ambition qu'il a affichées dans d'autres circonstances en prenant à témoin de son désintéressement et de son abnégation le seul frère survivant du grand homme dont il regarde la mémoire comme sa meilleure recommandation auprès du peuple français. Telle est, si je ne me trompe, la signification de la démarche faite par Jérôme auprès de plusieurs journaux en faveur de son neveu; elle est le résultat des conférences de famille qui ont eu lieu ces jours derniers à Ostende.

Mais le gouvernement qui se souvient encore trop bien des scènes napoléoniennes qui n'ont précédé que de quelques jours les barricades du mois de juin, le gouvernement n'a pas grande confiance, paraît-il, dans les protestations de désintéressement de l'ex-prétendant et pour ôter à Louis Napoléon toute occasion qui pourrait tenter sa vertu encore mal assise, il ne songe à rien moins qu'à l'exclure de la représentation nationale à l'aide d'un décret qui sera présenté demain, assure-t-on, à l'assemblée et dont le chef du pouvoir exécutif demandera la discussion d'urgence.

Comme il s'agit d'une mesure de salut public vous pouvez compter que l'assemblée nationale ne se fera pas tirer la manche pour accorder cette satisfaction aux alarmes du gouvernement. Il y aura bien peut-être quelques voix qui protesteront contre cette mesure comme étant une atteinte directe à la souveraineté nationale; elle passera à une grande majorité comme a passé le maintien de l'état de siége pendant la discussion de la constitution, comme passera toute mesure arbitraire qui aura pour excuse la nécessité. Il faut en prendre son parti, nous sommes dans un état exceptionnel et tout ce que nous pouvons faire c'est de désirer intérieurement et sans bruit que cet état cesse bientôt.

Je vous ai dit dans ma dernière lettre que la candidature de Louis Napoléon avait peu de chances, une mesure d'exclusion decrétée contre lui pourrait bien lui en donner et de très fortes. Alors, ce serait un véritable danger.

On a commencé cette semaine à beaucoup s'occuper d'élections, chaque jour a vu surgir une nouvelle liste, une chose remarquable c'est que tandis que les suffrages des hommes modérés paraissent devoir se diviser sur une foule de candidats, tout annonce au contraire que les républicains rouges, les socialistes voteront avec un ensemble remarquable sur les seuls hommes que les chefs du parti ont désignés à leur suffrages.

On a parlé d'une alliance entre Louis-Bonaparte et Louis-Blanc. Au profit de la candidature du premier, on a dit que Louis-Blanc aurait écrit à ses amis de voter pour le héros de Boulogne, je crois peu à cette alliance, bien que quelques hommes du parti socialiste paraissent disposés à mettre en avant Louis-Napoléon à la place de Kersausie l'un des leurs; mais la mesure du gouvernement, dont je vous ai parlé, pourrait bien provoquer ce résultat. Le parti vaincu en juin est toujours prêt à profiter des circonstances qui peuvent lui offrir l'occasion de recommencer la lutte avec quelque chance de succès.

Il serait bien à désirer que les élections partielles qui vont avoir lieu le 17, amenassent à la chambre quelques hommes énergiques et résolus qui ne s'effrayeraient pas des dangers que pourrait offrir une position trop net-

(1) Cette lettre aurait dû nous parvenir hier; depuis huit jours c'est la troisième fois que nous éprouvons un pareil retard, et nous ne savons à quelle cause attribuer cette irrégularité.

tement tranchée, qui ne craindraient pas de mettre le doigt sur la plaie, ce que personne n'a osé faire sérieusement jusqu'à ce jour, qui feraient honte enfin à l'assemblée de la peur sous l'influence de laquelle elle vit ou plutôt elle languit, incapable de faire le bien que la France attendait d'elle et d'éviter le mal dont elle devait la préserver, si elle eût courageusement abordé l'accomplissement de sa mission. C'est triste à dire, mais c'est la vérité, la peur règne ici en souveraine depuis le 24 février, et c'est elle qui a produit les funestes événements dont nous avons été témoins.

La question d'Italie sommeille, mais il règne toujours à ce sujet de sourdes inquiétudes. On ne connaît pas encore au juste les conditions auxquelles l'Autriche a consenti à accepter la médiation, et on se dit que si ces conditions eussent été très favorables au parti italien, le gouvernement se fût empressé de les faire connaître par ses organes semi-officiels, ce qu'il n'a pas fait, de là les inquiétudes que je vous signale et que l'ordre donné, dit-on, à une partie de l'armée des Alpes de revenir dans l'intérieur n'a pas fait entièrement disparaître. Cependant les dispositions manifestées par le gouvernement depuis le commencement de cette affaire font espérer que nous passerons encore cette crise sans que la France tire l'épée. Ce serait un bien grand bonheur, car la guerre, on ne saurait le dire assez haut, achèverait de ruiner une foule d'existences qui ont survécu au grand naufrage des six derniers mois.

MÉDIATION ITALIENNE.

Les questions graves que soulève la question italienne occupent le monde diplomatique. On se demande: Que veut l'Angleterre? Que veut la France, que veut l'Autriche? Le *Times* publie, à ce sujet, un article fort important qui montre les difficultés que doit rencontrer la négociation. Nous le reproduisons ci-après:

« Bien qu'à Londres et à Paris on sente toute la difficulté de conduire à bonne fin la médiation dont se sont chargés les deux cabinets dans les affaires du nord de l'Italie, il est facile de montrer quelles déplorables conséquences eût eues le refus de l'Angleterre de coopérer à un arrangement amiable, surtout si nous ne perdons pas de vue que le but principal des trois parties intéressées, l'Angleterre, la France et l'Autriche, est la conservation de la paix.

» Deux plans ont été proposés comme bases de la négociation. Les puissances médiatrices, profitant un peu tardivement de l'offre faite par l'Autriche avant l'affaire de Goïto, ont proposé d'adopter comme limite de l'empire la ligne du Mincio, qui se trouve couverte par deux fleuves et par les plus importantes forteresses de l'Italie; de plus, Venise pourrait être constituée en ville libre comme Hambourg ou Lubeck. Il est certain que de cette manière on pourrait, sans trop nuire à l'Autriche, répondre favorablement à l'intérêt que la France porte aux Italiens; mais la question du Milanais ne serait point encore décidée; réunir son territoire à la Sardaigne, ce qui serait peut-être, après tout, la meilleure solution, ne saurait guère être praticable dans l'état où sont aujourd'hui les esprits des deux côtés du Tessin; faire de Milan une république ou un duché indépendant, amènerait certainement la ruine de cette grande cité, et ouvrirait probablement aux Français, guidés par un chef moins scrupuleux que le général Cavaignac, la voie de l'intervention.

» Le deuxième plan, que l'on dit préféré par le cabinet autrichien et par les hommes d'Etat allemands, consisterait à réunir toutes les provinces lombardo-vénitiennes en un royaume distinct, qui serait donné à une branche de la maison impériale. Cet Etat aurait une constitution indépendante, une administration italienne, et serait uni intimement à l'Autriche par les liens d'un traité amical et défensif. Mais la difficulté de réaliser ce projet consiste surtout dans la nécessité d'une imposante force autrichienne pour défendre contre toute agression les lignes du Mincio et de l'Adige.

» De fait, cette combinaison est regardée par le gouvernement français comme aussi peu favorable à l'Italie que celle qui était en vigueur avant les derniers événements; mais pour nous, nous en jugeons autrement. D'abord, il est admis que le territoire au delà du Mincio est sans aucune importance sous le rapport d'une défense militaire; donc, s'il sert de limite aux possessions autrichiennes sans l'intermédiaire d'un pouvoir nouveau ou indépendant, le cabinet de Vienne sera toujours à même de s'en emparer. Le gouvernement autrichien doit considérer qu'outre le maintien de la paix en Europe, notre médiation a aussi pour but d'empêcher une intervention armée des Français en Italie.

» La concentration continuelle des troupes en Bourgogne, la magnifique revue de 70,000 hommes passée la semaine dernière au Champ-de-Mars, les immenses préparatifs du gouvernement de la république, prouvent assez que l'administration vigoureuse du général Lamoricière a rendu à l'armée française toute son énergie et sa puissance, et que la politique de paix du général Cavaignac ne lui a point fait perdre de vue la possibilité d'une guerre, même à cette époque avancée de l'année. De son côté, Charles-Albert parle de reprendre les hostilités si les affaires ne sont pas arrangées à l'expiration de l'armistice; et quelle que soit l'issue d'une nouvelle lutte entre lui et les forces impériales, il est plus que probable qu'elle influencerait considérablement les résolutions du gouvernement français.

» Les circonstances exigent la paix, et si l'Autriche considère quels immenses intérêts elle compromettrait par une réponse hostile, elle fera, nous n'en doutons pas, des concessions à la nécessité, en se débarrassant d'une portion minime du territoire italien qui est complétement inutile à sa défense et qui ne peut pas non plus être défendu. »

La *Presse*, dans un article communiqué, fait connaître quelle est la véritable déclaration de l'Autriche touchant l'offre de médiation proposée par la France et l'Angleterre dans la question italienne. Voici cet article:

Si nous nous sommes abstenus de reproduire les diverses versions publiées par la presse parisienne sur la réponse toute récente du cabinet de Vienne, relativement à la médiation anglo-française, c'est parce que nous savions pertinemment que la dépêche reçue de Vienne à ce sujet par M. Bastide, ne fait aucune mention des conditions et des réserves dont, suivant d'autres journaux, l'Autriche ferait dépendre l'acceptation de la médiation offerte par les gouvernements français et anglais.

Un simple exposé historique des faits prouvera combien est hasardé ce que plusieurs journaux ont dit des propositions mises en avant par l'Autriche, comme devant servir de base aux négociations autrichiennes pour la pacification de l'Italie.

Dans notre numéro du 29 août nous avons parlé d'une pressante invitation adressée à la cour de Vienne par le gouvernement français. Notre cabinet demandait que l'Autriche s'expliquât catégoriquement sur la question de savoir si elle acceptait, *oui* ou *non*, la médiation anglo-française.

La dépêche contenant cette invitation, datée du 25 août, fut communiquée par M. de Lacour le 30 du même mois, au baron de Wessenberg, ministre des affaires étrangères d'Autriche. Ce dernier promit d'en saisir le conseil des ministres et de faire connaître sous peu de jours au chargé d'affaires de France la réponse *définitive* du gouvernement impérial.

Cependant, la réponse évasive de l'Autriche, telle que nous l'avons rapportée dans notre numéro du 31 août, était arrivée à Paris, presqu'en même temps que M. de Lacour recevait l'ordre d'exiger la réponse péremptoire dont nous venons de parler. Le cabinet français, peu satisfait de sa première note, qui renfermait une espèce de fin de non-recevoir, insista pour que le cabinet de Vienne formulât sa réponse: *par oui* ou *par non!*

Le conseil des ministres d'Autriche se réunit plusieurs fois pour cet objet; le baron de Wessenberg, après avoir reçu les ordres de l'empereur, fut autorisé à déclarer, le 2 septembre, à M. de Lacour, que le gouvernement impérial s'était décidé pour l'affirmative. Mais, ainsi que nous venons de le voir, le cabinet français n'ayant provisoirement réclamé pour toute réponse qu'un *oui* ou un *non*, la déclaration du baron de Wessenberg s'est bornée provisoirement à un simple *oui*, sans émettre aucune opinion sur les bases proposées par la France et l'Angleterre pour la solution de la question italienne.

Il en résulte que jusqu'ici le gouvernement français ne sait qu'une chose: que la médiation anglo-française est acceptée *en principe* par la cour impériale. La question de savoir jusqu'à quel point le cabinet de Vienne admet le projet de pacification de l'Italie proposé par les deux puissances médiatrices reste intacte pour le moment.

D'après nos propres renseignements, l'Autriche, avant de porter son jugement sur ce projet, veut régulariser ses rapports avec la République française, dont la reconnaissance ne sera officiellement accomplie que du jour où les deux gouvernements auront réciproquement accrédité des représentants. L'Empereur d'Autriche va nommer sans retard un ministre plénipotentiaire à Paris; l'invitation d'en faire autant à Vienne doit être déjà parvenue à M. Bastide.

En attendant, le baron de Wessenberg a donné l'assurance à notre chargé d'affaires qu'il allait se livrer à un examen approfondi des propositions anglo-françaises; qu'aussitôt cet examen terminé, il rédigerait une réponse motivée, dont communication serait donnée en même temps à la France et à l'Angleterre, ainsi qu'aux autres puissances signataires de l'acte final du congrès de Vienne, les propositions de la médiation anglo-française touchant au système de l'équilibre politique de l'Europe, établi par les traités de 1815.

En d'autres termes, l'Autriche se réserve de donner sa réponse ultérieure aux propositions des deux puissances médiatrices, sous la forme d'un mémorandum adressé aux principales cours de l'Europe. Néanmoins, il est établi dès aujourd'hui qu'elle a pris l'engagement formel vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, de se prévaloir de leurs bons offices pour consommer l'œuvre de la pacification de l'Italie. Il y a là une puissante garantie du maintien de la paix.

Il y a lieu de craindre toutefois, que les négociations qui vont s'ouvrir entre l'Autriche et la Sardaigne, sous les auspices des puissances médiatrices, n'amènent pas un résultat aussi prompt qu'on pourrait le désirer. Au sein même du ministère de Vienne on est loin d'être d'accord sur les bases à poser pour la pacification de l'Italie.

Trois projets divisent l'opinion des membres du cabinet impérial. Le premier, se rapprochant du projet de la médiation anglo française, propose la ligne de l'Adige comme extrême frontière des provinces italiennes de l'empire; le second réclame, avec le pouvoir central allemand, la ligne du Mincio; enfin, le troisième, c'est de maintenir l'union politique du royaume lombardo-vénitien avec l'empire autrichien, tout en lui assurant une administration nationale, indépendante du gouvernement central de Vienne. Comme complétement de ce projet, un fils de l'archiduc Rénier, prince italien, né à Milan, de parents italiens, serait placé à la tête du gouvernement lombardo-vénitien.

La troisième combinaison, tout en ralliant en sa faveur le plus grand nombre de voix ministérielles, est loin d'être considérée comme définitivement arrêtée dans la pensée du gouvernement impérial. Au surplus, d'autres dissensions intestines menacent de provoquer la dissolution prochaine du cabinet actuel de Vienne, ce qui remettrait tout en question.

MASSACRE DES MISSIONNAIRES PROTESTANTS DANS LA COLOMBIE.

Les journaux des îles Sandwich nous apportent de nombreux et sombres détails sur le massacre de toute une communauté de missionnaires protestants fixés dans la Colombie.

Il y avait plus de dix ans que cette colonie évangélique, composée de membres renommés par leur zèle dans la société des missions américaines, travaillait sous la direction du révérend docteur Whiteman à la culture intellectuelle et religieuse des Cayouses, une des tribus indiennes les plus féroces et les plus ignorantes de la rivière Columbia.

Plusieurs fois déjà des menaces d'une nature inquiétante avaient prouvé l'ingratitude de ce peuple à l'égard de ses bienfaiteurs; mais espérant toujours qu'un degré d'instruction plus élevé ferait disparaître peu à peu les instincts pervers de la vie sauvage, le Rev. Whiteman avait paisiblement continué son œuvre, négligeant même d'entourer son établissement de ces précautions que la prudence humaine inspire en présence d'un danger réel et permanent.

Cependant, quelques émigrants des Etats-Unis apportèrent la dyssenterie à Waulatpou, chef lieu de la tribu, où elle fit parmi les Indiens seulement de rapides et cruels ravages. En sa qualité de médecin plutôt que de supérieur de la mission, le docteur Whiteman fut aussitôt entouré d'une foule de malades qui le suppliaient d'employer à leur guérison le pouvoir surnaturel dont ils le disaient doué.

La maladie était à sa première période d'intensité; presque tous les malades mouraient; et les Cayouses de s'imaginer alors dans leur folle superstition, qu'au lieu de remèdes, les missionnaires leur administraient du poison, afin de détruire la tribu et de s'emparer ensuite de ses terres. Quelques hommes réfléchis et convaincus de l'intégrité du pasteur, combattirent cet horrible soupçon, et proposèrent d'essayer l'effet des médicaments sur trois personnes, dont deux seraient malades et une en parfaite santé; mais la fatalité voulut que toutes les trois succombassent promptement au fléau, et la tribu résolut alors par un mouvement de rage unanime, de mettre à mort tous les missionnaires.

Il était deux heures de l'après-midi; les Indiens arrivèrent l'un après l'autre à la mission, d'un air calme et sous différents prétextes, ayant des armes cachées sous leur manteau. Le docteur Whiteman faisait l'école aux enfants, pendant que ses collègues étaient occupés, ceux-ci à l'étude, ceux-là à des soins domestiques; les dames et leur famille étaient réunies dans une grande salle où elles apprenaient à lire et à coudre aux petites filles du pays.

Quand les Indiens se virent en nombre suffisant pour effectuer leur atroce projet, ils envahirent soudain toutes les pièces de l'établissement, et, se précipitant sur leurs infortunées victimes, les uns avec des haches, les autres avec des pistolets, eurent bientôt changé la maison de Dieu en une horrible boucherie. Le docteur Whiteman reçut une balle en pleine poitrine et un coup de hache sur la tête; il eut encore la force de se traîner auprès d'un sofa où il rendit le dernier soupir. Mme Whiteman, son épouse, fut littéralement mise en lambeaux. Les autres dames et leurs enfants allaient subir le même sort, lorsque, du milieu des assassins, une voix cria: *Pitié pour les innocents!* et ils furent épargnés.

On a su depuis que la fureur de cette horde sauvage avait été attisée, pendant le carnage, par les aveux d'un M. Rogers, auquel les Cayouses avaient promis de conserver la vie, s'il dévoilait en entier la trahison de son supérieur. Effrayé par la vue d'une mort imminente, ce missionnaire raconta qu'en effet le docteur Whiteman voulait tous les empoisonner, afin de livrer leur pays aux Américains; que son intention, clairement exprimée dans un conseil tenu la nuit, était de leur livrer une forte dose de poison qui les fit succomber tous à la fois; mais que, sur les observations de M. Spalding, on avait résolu de les empoisonner graduellement, et que telle était la cause de la mortalité.

Après cette triste déposition, M. Rogers fut laissé libre; mais un Indien survenu depuis, l'ayant aperçu dans un coin, déchargea sur lui sa carabine; il lui fit expier, sans le savoir, l'acte de pusillanimité par lequel il avait aggravé le sort de ses propres confrères.

Un autre missionnaire fit des aveux semblables, ajoutant que Mme Whiteman était complice de son mari; ce qui fut sans doute cause que la pitié accordée aux autres dames ne s'étendit point à elle. Les Cayouses demandèrent encore à ce malheureux s'il était de leur parti ou du parti des Américains: « Je suis pour » vous, répondit-il, je déteste mes compatriotes. — Eh bien! » prouvez que vous dites vrai, reprit un Indien, en tuant le fils » de votre ancien chef que voilà. » Et il lui mit en main un pistolet chargé... Il y eut un moment d'hésitation, mais le coup partit, et le jeune Whiteman tomba raide-mort aux pieds de son frère apostat!

Sur les quinze membres de la mission qui furent laissés étendus dans le sang, quatre vivaient encore après le carnage; c'étaient des gens de service que les Indiens avaient frappés moins cruellement, parce qu'ils les croyaient moins coupables.

Aussitôt que M. Abernethy, gouverneur de la Colombie, reçut la nouvelle de cet affreux événement, il adressa un rapport au conseil législatif de l'Orégon, et obtint, par un bill d'urgence, l'autorisation de faire une levée de 500 volontaires, pour aller châtier la sanguinaire tribu des Cayouses. En peu de jours, le capitaine Lee put se mettre à la tête de ce corps d'expédition, et il n'est pas douteux qu'une vengeance éclatante ne soit tirée à Waulatpou.

Mais on tient moins à venger les morts qu'à empêcher que ce funeste exemple ne soit suivi par les tribus voisines, chez lesquelles la société des Missions a fondé de nombreux établissements, sans avoir encore captivé les sympathies populaires, ni opéré une réforme morale assez profonde pour qu'on n'ait plus à craindre ces retours momentanés vers la férocité de la vie sauvage. On assure que la compagnie de la baie d'Hudson a envoyé de son côté, un renfort considérable sur Walla-Walla. La question est de savoir si on arrivera assez tôt pour qu'il n'y ait pas d'autres malheurs à déplorer.

LE DERNIER JOUR DE CABETSTADT.

Nous empruntons au *Constitutionnel* le récit douloureux des événements qui ont mis fin à la colonie icarienne du Texas.

Trois ou quatre cents disciples de M. Cabet étaient partis il y a quatre mois pour le Texas, dans le but d'y fonder une Icarie. Ils s'arrêtèrent sur les bords de la rivière Rouge où ils fondèrent une petite ville qu'ils appelèrent Cabetstadt, du nom de leur chef.

La colonie, dit le *Constitutionnel*, sembla d'abord prospérer. Obligés dans les premiers temps de mettre en pratique les doctrines du *laissez-faire* et du *laissez-passer*, les colons furent heureux; mais tout changea de face quand on organisa la colonie sur les principes icariens.

Cabetstadt devint tout d'un coup le théâtre du plus affreux désordre: au nom du communisme on prenait du pain chez le boulanger sans payer, on consommait dans les estaminets et on refusait d'acquitter sa note, on entrait chez son voisin pour lui prendre sa femme. Un jour, on vit sur la place publique de Cabetstadt un Icarien pourvu d'un nez camard qui voulait forcer un autre Icarien, le pistolet sur la gorge, à lui donner son nez aquilin en échange, sous prétexte que les nez devaient être en commun comme les biens.

Quelques phalanstériens, ajoute le *Constitutionnel*, s'étaient joints aux Icariens. A peine arrivés sur les bords de la rivière Rouge, une queue leur était poussée. Cette queue se communiqua aux Icariens, et ne servit qu'à les exaspérer davantage. Il faut une très-longue habitude pour se servir d'une queue. Les phalanstériens, depuis longtemps préparés à recevoir cet appendice, manœuvraient leur queue avec une certaine dextérité tandis qu'elle gênait tous les Icariens. Ils passaient leur vie à se battre les flancs avec leur queue. De là à pousser des rugissements, il n'y a qu'un pas. Les Icariens rugirent bientôt et perdirent toute trace de voix humaine.

Partout où ils rencontraient un phalanstérien, les Icariens se jetaient sur lui et le dévoraient. Bientôt il ne resta plus un papillon sur les bords de la rivière Rouge.

Débarrassés du phalanstère et réduits à la seule communauté, les mœurs des Icariens devinrent de plus en plus féroces. Pour un mot, pour un morceau de biscuit, pour un petit verre, ils se battaient à coups de queue; quand l'un d'eux tombait sur le carreau, ses co-religionnaires se précipitaient sur lui pour le manger.

Pour donner une idée de la férocité de ces sauvages, le *Constitutionnel* emprunte le fait suivant à un journal américain:

« Le célèbre naturaliste Wilkinson, désireux d'étudier la conformation de l'Icarien, tendit une vingtaine de piéges dans les environs de Cabetstadt. Au fond de chaque piége, il plaça un morceau de lard ou de fromage de gruyère dont l'Icarien est très-friand. Le lendemain, Wilkinson fit la revue de ses piéges; douze ou quinze Icariens s'y trouvaient prisonniers. Il les prit, les enferma dans une boîte et prit le chemin de New-York. A peine arrivé, le célèbre naturaliste convoque tous les professeurs du muséum, on ouvre la boîte en leur présence. Plus d'Icariens! on ne trouve qu'une seule queue. Ils s'étaient dévorés les uns les autres. »

On comprend, poursuit le *Constitutionnel*, qu'une colonie habitée par de pareils socialistes ne pouvait durer. Aussi Cabetstadt ne compte-t-il plus aujourd'hui un seul habitant. Hommes, femmes, vieillards, enfants, ils ont fini par s'entre-dé-

truire tous. La ville même de Cabetstadt a été détruite. On manquait jusqu'à ce jour de détails, mais il faut espérer que la lumière va bientôt se faire sur ce terrible événement.

L'autre jour, par le plus grand des hasards, le nom de M. Cabet a été prononcé devant le chimpanzé du Jardin-des-Plantes. Aussitôt cet animal, ordinairement si doux, s'est mis à pousser des cris effroyables. Il a été impossible de le calmer, et pendant toute la nuit son gardien l'a entendu qui se promenait à grands pas dans sa chambre.

Le lendemain il est entré, et quel n'a pas été son étonnement en lisant sur le mur ces mots écrits avec la pointe d'un clou :

« Je suis un des Icariens de la rivière Rouge, les doctrines de l'infâme Cabet m'ont réduit au triste état où vous me voyez, je suis descendu au rang de la brute, j'ai une queue et quatre pattes. Je... krcbgjtad!!! heuch, houil, pouch, brrroum. »

Un instant revenu au sentiment de la nature, le malheureux chimpanzé avait bientôt perdu le sentiment de sa personnalité, du moi humain. Il était redevenu singe.

On espère cependant que des soins intelligents le ramèneront peu à peu à la raison, et qu'on lui restituera l'usage de l'écriture et de la parole. Alors le chimpanzé pourra nous raconter tout au long l'horrible histoire de Cabetstadt et écrire des premiers Paris dans le *Constitutionnel* contre l'icarianisme.

Voilà pourtant, dit en finissant le journal dont nous reproduisons le récit, à quoi mènent les principes du père Cabet !

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

Le *Moniteur de Prusse* publie aujourd'hui la déclaration faite par le président du conseil, M. Van Auerswald, dans la séance de l'Assemblée nationale du 11 de ce mois. C'est le rapport adressé au roi par le ministère sur le vote du 7, dans lequel il réitère sa demande de démission. Le ministère se base sur le principe que la chambre n'a pas le pouvoir de s'immiscer dans les mesures administratives, principe sans lequel la monarchie constitutionnelle ne saurait exister. Le ministère a vu dans le vote de la chambre un manque de confiance envers lui et il croit ne plus être à même de maintenir ce principe qu'il croit indispensable pour la monarchie.

A ce rapport le roi a fait la réponse suivante: «Je partage parfaitement les vues exposées dans votre rapport; sans le maintien » du principe y mentionné la monarchie constitutionnelle ne saurait exister. Néanmoins je vous accorde la démission que vous » sollicitez. Vous continuerez à conduire les affaires jusqu'à ce » qu'un autre ministère ait été formé. »

Le ministre a ajouté encore que M. de Beckerath, député de Prusse à Francfort, a été mandé auprès du roi pour composer un ministère, et qu'il prie la chambre d'ajourner ses séances.

FRANCFORT, 11 SEPTEMBRE. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'assemblée nationale, M. le président a donné lecture d'une lettre de M. Dahlmann, qui annonce que par suite de difficultés insurmontables, il a résigné entre les mains du vicaire de l'empire le mandat dont il avait été investi par S. A. I. pour la formation d'un nouveau ministère, ainsi que d'une lettre de M. de Schmerling, qui notifie au président de l'assemblée que M. de Hermann, 2e vice-président de cette dernière, a été chargé de la formation d'un nouveau ministère, et qu'il se trouve en ce moment auprès du vicaire de l'empire.

Des rapports de plusieurs commissions ont été lus. M. de Bassermann a pris la parole pour justifier l'urgence d'une motion au sujet de l'accélération de la discussion sur la constitution. L'assemblée a voté l'urgence et la discussion a commencé sur cette motion et sur une autre de M. Schroder, qui traite du même sujet.

— On dit que dans les commissions mixtes pour le pouvoir central et les affaires nationales, une majorité de 10 voix contre 9 s'est prononcée pour l'acceptation de l'armistice. M. Stedtmann présentera le rapport au nom de la majorité. Il va sans dire que MM. Dahlmann, Wurm, Blum, de Trütschler et Esmarsch font partie de la minorité.

— La *Gazette des Postes* contient l'article officiel que voici :

A l'effet de fixer les rapports du pouvoir central provisoire vis-à-vis des plénipotentiaires des différents gouvernemens allemands, S. A. I. l'archiduc vicaire de l'empire a rendu, sur la proposition du conseil des ministres, le décret suivant :

Du pouvoir central provisoire pour l'Allemagne.

La loi du 28 juin 1848 sur le pouvoir central provisoire fixe la sphère d'activité de ce dernier, tant pour ce qui concerne la direction supérieure de l'armée que pour ce qui a trait aux rapports internationaux et à l'exécution du pouvoir exécutif dans toutes les affaires qui regardent la sécurité et la prospérité de l'état fédéré allemand.

Le paragraphe 14 de cette loi contient la disposition que pour ce qui est des mesures exécutives, le pouvoir central provisoire s'entendra, autant que possible, avec les plénipotentiaires des états particuliers.

Déjà le 15 juillet 1848, le pouvoir central a déclaré que dans l'exercice de ses attributions, il comptait fermement sur le concours de tous les gouvernements allemands, avec lesquels il ne poursuivait qu'un but commun, et que, comme il espérait à cet égard de franches communications, il chercherait toujours à s'y conformer.

Fidèle à cette déclaration, il croit devoir, maintenant que presque tous les gouvernements ont nommé des plénipotentiaires près le pouvoir central, se prononcer sur ses rapports vis-à-vis de ces derniers.

Le pouvoir central reconnaît toute l'importance de sa tâche; il sait qu'il ne peut s'en acquitter qu'en se montrant énergique et ferme dans ses dispositions, et que, tout en ayant égard aux prétentions légitimes des états particuliers, il doit aspirer avant tout à l'unité de l'Allemagne et la sauvegarder.

Les rapports du pouvoir central vis-à-vis des plénipotentiaires accrédités auprès de lui sont définis par ces principes. On y reconnait que les plénipotentiaires peuvent avancer et faciliter l'exécution des décrets du pouvoir central, sans toutefois avoir la faculté d'exercer une action décisive sur les résolutions de ce dernier ou de diriger collectivement les affaires.

Par conséquent, le pouvoir central se réserve de se mettre, suivant les circonstances, en rapport immédiat avec les gouvernements des états particuliers et les organes qui les dirigent, et il compte que les gouvernements à leur tour, agiront de même à son égard. Le pouvoir central s'adressera aussi dans d'autres circonstances aux plénipotentiaires seuls pour la mise en vigueur de mesures exécutives, et recevra leurs communications par des voies convenables, quand cette marche lui paraîtra propre à accélérer les affaires.

Le pouvoir central aura soin de s'informer sans cesse, dans les rapports qu'il entretiendra avec les plénipotentiaires, des vœux et des besoins des différents Etats allemands et d'y avoir égard autant que cela sera compatible avec les intérêts généraux de l'Allemagne.

Francfort-s/M., le 30 août 1848.

Le vicaire de l'empire, ARCHIDUC JEAN.
Le ministre de l'intérieur, SCHMERLING.

— Des troubles ont eu lieu à Cologne dans la journée d'hier. Il paraît que les soldats du 27 régiment avaient frappé de leurs armes quelques bourgeois. On a été obligé de battre la générale pour appeler la garde bourgeoise sous les armes.

— A Mayence il y a eu également un conflit entre les militaires et les ouvriers du port. Un de ces derniers a été tué.

BUDE, 4 SEPTEMBRE. — Dans la séance de la diète d'aujourd'hui le ministre de l'intérieur a annoncé officiellement la prise de Perlasz par les troupes hongroises. Le ministre Kossuth est monté ensuite à la tribune pour déclarer que le ministère ne pouvait plus se maintenir, et inviter la chambre à nommer un comité qui sera adjoint à ce dernier. On a aussi nommé une commission, chargée de se rendre à Vienne pour demander au roi s'il avait l'intention de conserver la couronne de Hongrie, et l'inviter, dans le cas où il se prononcerait affirmativement, à venir immédiatement à Bude, à l'effet de donner les ordres nécessaires pour paralyser les intrigues des Raitzes, des Croates, etc. La députation est chargée, si l'empereur refuse de se rendre en Hongrie, de déclarer au nom de la chambre que le pays proclamera son indépendance, qu'on appellera sous les drapeaux tous les hommes en état de porter les armes, et qu'on adressera aux puissances étrangères une déclaration dans laquelle on exposera la conduite qu'a tenue l'Autriche à l'égard de la Hongrie.

AUGMENTATION DU TARIF DE DOUANE DANS LE ZOLLVEREIN.

Le gouvernement prussien vient de faire publier une ordonnance provisoire concernant une augmentation des droits d'entrée de quelques marchandises étrangères.

Nous FRÉDÉRIC GUILLAUME, roi de Prusse, etc.

Par suite d'un accord avec tous les autres Etats du Zollverein, et sous la réserve de l'approbation de l'Assemblée, convoquée pour donner une constitution à la Prusse, d'accord avec nous, nous ordonnons :

« Les marchandises ci-dessous désignées, qui entreront dans le Zollverein à partir du 15 du courant jusqu'à la fin de l'année, paieront, indépendamment des droits à prélever d'après le tarif douanier pour les années 1846 à 1848, une augmentation fixée comme suit :

» Soieries, châles, blondes, gazes, étoffes soie et argent ou soie et or, rubans de soie ou mi-soie, bourres de soie, enfin tous les articles repris au tarif sous le numéro 30 *b.* paieront indépendamment du droit de 110 thalers par quintal, une augmentation de 110 thalers.

» Toutes les autres marchandises dans lesquelles la soie ou la bourre sont remplacées par de la laine, du coton ou du fil, reprises au tarif sous le numéro 30 *c*, paieront, indépendamment du droit de 55 thalers une augmentatien de 10 thalers.

» Les marchandises de laine, et soie, etc., reprises au tarif sous le n° 41 *b*, paieront indépendamment du droit de 8 thalers, une augmentation de 2 thalers.

» Les marchandises de laine, etc., reprises au tarif sous le n° 41 *c*, paieront indépendamment du droit de 50 th., une augmentation de 10 th. »

NOUVELLES DE SICILE.

Le *Courrier de Marseille* annonce que, le 7 au matin, vers neuf heures, est entré dans ce port le bateau à vapeur de S. M. B. le *Porc-Epic*, capitaine Roberts, ayant à bord un envoyé du gouvernement provisoire de la Sicile, qui se rend en Angleterre pour y solliciter l'intervention du gouvernement anglais dans les affaires de ce pays. On a appris, par des lettres venues par ce bateau, que 10 à 12,000 Napolitains débarqués à Messine, de neuf bateaux à vapeur, ont eu une première rencontre avec les Siciliens où ceux-ci ont eu l'avantage. Pendant l'action, une bombe est tombée sur le bateau à vapeur anglais le *Gladiateur*, et a tué un homme. L'amiral sir William Parker a envoyé à Naples, le 4, le bateau à vapeur le *Bulldog* pour faire un rapport sur cette affaire.

Le 1er septembre, le bateau à vapeur le *Merlin* capitaine Wise, parti de Malte pour Naples, a touché à Messine; il rapporte que cette ville était dans la plus grande agitation, et que tous les négociants anglais avaient mis leurs effets les plus précieux à bord du bateau à vapeur anglais le *Gladiateur*. — Le *Merlin* est entré à Naples le 4, à deux heures de l'après-midi. — Le *Porc-Epic*, qui a quitté Naples mardi 5, à 2 heures après-midi, était porteur de dépêches de sir William Parker pour le gouvernement anglais. Ces dépêches ont été remises au consul anglais de notre ville. — Le *Porc-Epic* est le même bateau à vapeur qui avait conduit à Marseille, au mois de mars dernier, le duc de Parme (infant de Lucques) sous le nom de comte de Villanova. Ce personnage, après être débarqué à Marseille, traversa la France incognito pour se rendre à Londres où il est encore.

Il résulte des nouvelles qui précèdent, que les escadres anglaise et française, qui se trouvent dans le détroit de Messine ou dans les parages environnants, ne se sont pas opposées au passage des troupes napolitaines, ni au combat qui en a été la suite. Les deux escadres ont donc gardé une parfaite neutralité dans la lutte entre le roi de Naples et la Sicile. Ce fait est assez peu en rapport avec tous les bruits d'intervention anglo-française qu'on répand depuis quelques jours.

D'un autre côté, le *Sémaphore* dit que, d'après ce qui a transpiré dans le public, à l'arrivée du *Porc-Epic*, il paraîtrait que les troupes du roi Ferdinand qui ont subi une échec à leur débarquement, ont bientôt repris l'offensive, et qu'elles auraient obtenu un succès contre les Siciliens, si bien qu'une partie des régiments suisses se serait emparée de la citadelle de Messine. Nous ajouterons, pour notre part, qu'une lettre de Palerme, en date du 2, promet de nous transmettre au plus tôt des détails sur une nouvelle expédition préparée par le roi de Naples.

NOUVELLES D'ITALIE.

FERRARE, 1er SEPTEMBRE. — Après une longue conférence entre le général autrichien Suson et le prolégat comte Lovatelli, on peut assurer que les troupes autrichiennes évacueront définitivement Sleltata et Ponte Lagoscuro.

Les journaux de Naples du 31 ne renferment pas de nouvelles.

LIVOURNE, 4 SEPTEMBRE. — Le palais du gouverneur est abandonné; la seule autorité qui règne dans la ville est celle du peuple. Comme le manque d'un centre d'action faisait craindre quelques désordres, on a nommé, vers le soir, devant le palais communal, une commission pour veiller à la sécurité publique jusqu'au retour de la députation qui est partie pour Florence. Ont été choisis par le peuple : C. Venzi, A. Petrarchi, G. Lacecilia, R. Roberti, A. Sgarallino. Ce dernier, de retour de la campagne depuis deux jours, n'a pu accepter par des motifs particuliers. Cette commission a commencé par rendre publique une lettre de la députation qui annonçait qu'elle avait dû attendre pendant plusieurs heures, à Pise, le départ du convoi et que l'on n'était pas inquiet si son retour se trouvait retardé; en attendant, elle avait jugé convenable d'exposer le véritable état des choses au gouverneur de Pise, en le priant de retarder le départ des nouvelles troupes que l'on pourrait envoyer contre Livourne, et ce fonctionnaire s'était engagé à acquiescer à leur demande.

La commission prit aussitôt des mesures pour que les boulangers continuassent leurs fournées, pour rassembler, le plus possible, de fusils et de cartouches et pour fournir des logements et des vivres aux soldats des légions destinées pour Venise. La sortie de la ville était interdite, la commission donna des permis réguliers pour certaines personnes dont la présence n'était pas indispensable; elle obtint ensuite d'avoir avec les autorités militaires supérieures une conférence à laquelle prirent part le colonel Bernardi, commandant de la garde civique; le commandant de place Tommi et le commandant d'artillerie Ponticelli. Il fut convenu d'un accord unanime que l'on devrait veiller à ce que l'ordre intérieur ne fût pas troublé; que les sergents-fourriers de la garde civique seraient convoqués pour régulariser le service et que la commission publierait au plus tôt une proclamation dans laquelle elle annoncerait l'évacuation des forts par les troupes, et leur rentrée dans leurs casernes respectives.

La nuit a été parfaitement tranquille; le peuple gardait la ville et les barricades avec la plus grande vigilance. Un calme profond n'a cessé de régner et règne encore. Ce matin on a mis en liberté 60 soldats emprisonnés pour n'avoir pas voulu tirer sur le peuple; beaucoup de ceux qui sont dispersés dans la ville déclarent ne pas vouloir retourner à leur corps. La nouvelle que 400 soldats et quelques pièces d'artillerie étaient arrivés hier soir à Pise, a excité ce matin quelque agitation. Il paraît que le général Torres prendrait, du consentement de tous, le commandement des citoyens armés, en cas que quelque collision vînt à éclater. Par suite des pouvoirs dont le général Torrès a été ou s'est revêtu lui-même, la commission qui devait attendre le retour des députés, s'est spontanément dissoute ce matin. (Extrait du *Courrier de Livourne* par la *Gaz. de Gênes*, 6 sept.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 6 SEPTEMBRE. — M. le chargé d'affaires de Danemarck, vient de recevoir de son gouvernement, des lettres qui l'accréditent près la cour de Madrid en qualité de ministre résident, M. le baron del Asilo aura l'honneur de présenter incessamment à S. M., ses lettres de créance.

On dit que Mme de Tascher de la Pagerie, belle-mère du général Narvaez, se dispose à quitter Madrid et à se rendre à Paris où l'appellent des affaires de famille.

Conformément à l'art. 10 de la loi des municipalités, Francisco Silva y Giro, marquis de Santa-Cruz, grand d'Espagne et sénateur du royaume, est nommé Alcade corrégidor de Madrid.

On n'annonce pas encore officiellement le jour du départ des généraux Cordoba, Oribe et d'autres pour la Catalogne. Il est à désirer que Cabrera ait le plus tôt possible à lutter contre des généraux plus disposés que le général Pavia, sérieusement indisposé.

Le maréchal de camp Narciso Lopez sera rayé définitivement des cadres de l'armée, pour s'être enfui de l'île de Cuba où il était de Cuartel.

NOUVELLES DE FRANCE.

PARIS, 11 SEPTEMBRE. — L'Assemblée nationale de France a repoussé dans sa séance de ce jour la proposition Crespel de Latouche. On sait que le but de cette proposition était de faire rentrer les journaux dans le droit commun. Le comité avait essayé, comme transaction, de substituer à la juridiction ordinaire une juridiction expéditive qui aurait permis dans certains cas de supprimer un journal en quarante-huit heures; mais dans ce cas, il fallait passer devant le jury, et les écrivains auraient trouvé là une garantie. L'Assemblée n'a pas voulu dans les circonstances actuelles enlever au pouvoir exécutif une parcelle quelconque de son pouvoir dictatorial. A l'avenir comme par le passé, le général Cavaignac pourra confisquer les journaux et envoyer les écrivains passer dix ou quinze jours au secret. Les deux résolutions ont été prises à une grande majorité.

La fin de la séance a été consacrée à la continuation de la discussion sur le préambule de la constitution. M. Mathieu de la Drôme a ouvert le débat sur *le droit au travail*, en proposant un amendement qui aurait pour objet de le définir d'une manière plus nette que ne l'a fait le préambule de la commission.

— Le *Journal des Débats* en exprimant le vœu que les électeurs fassent des choix qui permettent d'asseoir la République sur des bases durables, se rallie à la liste de candidats publiée la veille par le *Constitutionnel*, savoir: MM. Roger (du Nord), Edm. Adam, Achille Fould.

Ainsi le *Journal des Débats* ne soutient même pas la candidature du maréchal Bugeaud à Paris. Il déserte également la candidature de M. Benjamin Delessert.

Le *Journal des Débats* dit que ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est le retour de la lutte du 23 juin.

— On n'était pas bien certain de la retraite que M. Caussidière avait choisie depuis que l'Assemblée nationale avait autorisé sa mise en accusation, et beaucoup de personnes étaient même persuadées qu'il était resté caché à Paris. Il résulte d'une lettre que l'ex-préfet de police a adressée de Londres au citoyen Ribeyrolles, rédacteur-en-chef de la *Réforme*, dans le but sans doute de lever toutes les incertitudes sur l'asile qu'il a choisi, qu'il est réfugié dans cette ville, et il déclare qu'il s'est retiré en attendant que la loi de la force ait fait place à la justice légale du pays. Il déclare ensuite qu'il a trop de respect pour le suffrage universel pour ne point désirer ardemment de se présenter lorsqu'il y aura lieu devant un jury qui en sera une émanation toute naturelle.

— Une députation des décorés de juin a été présentée à M. le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, au nom des gardes nationaux. Au nombre des délégués était M. Leclerc, celui qui, au plus fort du combat, ayant eu l'un de ses fils tué à son côté, ne quitta les rangs que pour aller chercher son second fils et revenir au feu avec lui.

Le général Cavaignac a répondu à la députation :

« Je sais qu'on a blâmé le pouvoir exécutif d'avoir décerné des récompenses dans une guerre civile ; on nous a reproché d'avoir oublié nos principes passés. Ceci est une erreur ; ce que nous pensions en d'autres temps, nous le pensons encore. Mais ce n'est pas dans une guerre civile que vous avez gagné vos croix, c'est dans une guerre sociale, c'est sur le champ de bataille de la société contre ses ennemis ; c'était là le véritable champ de bataille ; j'espère que nous ne combattrons plus ainsi, je vous annoncerai même que nous ne combattrons plus du tout. — La médiation de la France est acceptée par l'Autriche. Nous en avons déjà reçu la nouvelle hier par Berlin, mais elle vient de nous arriver de Vienne par notre ambassadeur, aujourd'hui même.

» La médiation que nous avons imposée a été acceptée parce que nous avions été modérés. Nous sommes donc assurés du maintien de la paix. Je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve ; quant à moi, je ferai ce qui dépendra de moi pour conserver la paix, car c'est par elle que nous affermirons nos institutions et que nous développerons les richesses matérielles, intellectuelles de la France, et je vous le répète, la médiation qui est acceptée, c'est nous qui l'avons imposée. »

NOUVELLES A LA MAIN.

Il n'est pas de genre de style que les solliciteurs ne soient parvenus à inventer.

Un chef de bureau, dans certaine division ministérielle, nous *affirmait* dernièrement que la pétition suivante, que nous citons textuellement, lui était passée par les mains :

« Citoyen ministre,

» J'ose réclamer instamment de vous la continuation de la pension que » *l'infâme* Louis Philippe me faisait depuis huit ans. Mes titres.... etc., » etc. »

O Molière !

—

— Un ancien professeur de droit qui fête assez gaillardement la dive bouteille, rentrait cette nuit vers onze heures en décrivant de capricieuses paraboles sur la place du Panthéon.

— Qui vive ? cria un factionnaire étonné des festons du bonhomme.

— Professeur de droit !

— Vous avez de fichues écolières dans vos jambes, mon vieux.

—

— On sait avec quel ton de pédagogue M. Armand Marrast préside l'assemblée nationale, — qui souvent aussi, il faut le dire, offre plutôt l'aspect d'une classe d'écoliers mutins que d'une réunion de législateurs. Un étranger, qui assistait à l'une des dernières séances où un représentant, M. V..., avait été très-vertement réprimandé par le président, disait en voyant M. Marrast se baisser pour ramasser son mouchoir, au moment où M. V... recommençait son bruit :

— Oh ! mon Dieu ! ce pauvre M. V... qui va être fouetté, voilà M. Marrast qui cherche son martinet.

—

— Après une séance où la chambre s'était montrée fort indocile. — M. Armand Marrast disait à la questure :

— Demain, si ces messieurs ne sont pas sages ; en manière de pensums, j'accorderai pendant une heure et demie la parole à M. Pierre Leroux.

La menace a fait de l'effet.

—

— Nous sommes menacés, dit-on, d'une nouvelle entreprise d'un Napoléon, qui, cette fois, aurait fait un pacte avec le citoyen L. Blanc, à Londres.

Le progrès des moyens employés par le prétendant susdit montre bien le déchet de ses espérances. Le neveu en question a fait ses premières tentatives en compagnie d'un aigle *vivant*. Il faut qu'il soit bien bas pour en être réduit à M. L. Blanc, qui n'est pas un aigle, mais qui d'ailleurs est bien mort.

—

— Pour peu que l'Assemblée nationale continue la discussion du projet de constitution comme elle l'a commencée, il faut espérer que la charte de 1848 sera terminée en 1850. Les quatre premiers mots à eux seuls ont occupé la chambre pendant deux heures. La commission avait proposé : *En présence de Dieu.* Un évêque a demandé que l'on écrivît : *Au nom de Dieu.* Un laïque y a substitué : *Avec l'aide de Dieu.* Un autre a proposé : *Sous la protection de Dieu.* Au train dont vont les choses, le véritable préambule de la constitution future sera : *A la grâce de Dieu !*

—

EXTRAITS DE LA REVUE RÉTROSPECTIVE.

A S. M. le roi des Belges.

Paris, mardi 11 décembre 1838.

Mon très-cher frère et excellent ami,

J'étais hier au conseil quand j'ai reçu votre lettre d'avant-hier, avec les incluses, ce qui m'a empêché de vous les renvoyer tout de suite, mais vous les trouverez ci-jointes. Je vous remercie infiniment de m'avoir communiqué la lettre de lord Palmerston. Je dois vous répéter que je vois la chose tout-à-fait sous le même point de vue que lui, et dans ma conviction, les conseils qu'il vous donne sont les seuls que vous puissiez raisonnablement suivre. L'opinion qui vous pousse à une résistance que vous ne pouvez pas soutenir, sera la première à vous abandonner, et à taxer d'humiliation et de lâcheté le résultat que cette tentative ne pourrait manquer d'amener à sa suite. Ceux qui vous applaudissent pour vous entraîner dans le torrent des illusions au moyen desquelles ils se flattent d'allumer la guerre, feront des armes contre vous de toutes les concessions que vous aurez faites à ces chimères ou à leurs sinistres projets; car, ce qu'ils veulent au fond, c'est la guerre, la révolution et le bouleversement général. Selon moi, en suivant les conseils que vous donne lord Palmerston, non-seulement vous ne feriez rien de contraire aux intérêts de la Belgique, mais je pense positivement, que ce n'est qu'en suivant la marche qu'il vous indique, que vous pouvez éviter de les compromettre gravement. Le temps presse, mon cher frère, nous voilà déjà obligé de vous demander de préciser catégoriquement ce qui vous empêcherait d'adhérer au traité que vous avez précédemment signé, et que vos chambres ont approuvé, et de nous informer d'une manière précise des changements que vous voudriez qui y fussent faits. Le vague où vous vous êtes tenu à cet égard ne peut pas se prolonger davantage; car vous sentez bien qu'il serait inadmissible que vous disiez : *Je ne veux plus du traité que j'ai signé, mais je ne vous dirai pas pourquoi je n'en veux plus.* Il faut donc que vous vous expliquiez nettement, et, devant vous expliquer, je ne crois pas que vous puissiez dire autre chose que ce que vous conseille lord Palmerston.

Je ne crois pas que, soit par les négociations, soit par la force des armes, vous puissiez empêcher l'occupation des territoires non compris dans les limites tracées par les 24 articles, et je ne crois pas que la force militaire quelconque qui les occupera, franchisse les susdites limites. Non, elle les respectera soigneusement, tout comme nous les avons respectées nous-mêmes en sens inverse, quand nous avons assiégé la citadelle d'Anvers. On sait très-bien que la France ne souffrira, dans aucun cas, une invasion en Belgique, et personne ne s'y frottera ; mais on sait aussi que la France veut l'exécution des traités et le maintien de la paix générale, et je crois que c'est en vain que vous vous flatteriez d'échapper de la part des puissances à des mesures auxquelles nous n'aurions rien à dire, et qui seraient par conséquent préférées à des tentatives d'invasion contre lesquelles tout le poids de la France se lèverait à l'instant. Je crois que ces mesures seraient un blocus rigoureux depuis Luxembourg jusqu'à la mer en y comprenant l'Escaut que la Hollande fermerait hermétiquement, même quand, pour s'en donner la grâce, elle aurait évacué Lillo et Liefkensoeck dont elle n'a pas besoin pour effectuer le blocus. Il ne resterait donc que le port d'Ostende dont la marine hollandaise entreprendrait probablement le blocus sans que l'Angleterre elle-même eût à s'en mêler : car cela rentrerait dans le droit commun des nations. Je crois pouvoir en appeler à vous-mêmes en disant que cette position ne serait pas tenable pour la Belgique.

Quant à la demande d'une extension de territoire au moyen d'un sacrifice pécuniaire, c'est-à-dire d'un rachat, je ne crois guère à son succès, et je crois plutôt que si elle réussissait, ce que vous acquerriez ne compenserait pas pour la Belgique ce qu'elle aurait payé pour l'avoir. Un projet d'échange ajouté à une offre pécuniaire en rendrait probablement le succès moins difficile ; mais la ville de Werdt dont vous me parlez est bien au [illegible] de la ligne de démarcation qui part de la Meuse *au-dessus* de Wesem. et qui est dirigée sur la pointe la plus méridionale du Brabant hollandais, c'est-à-dire au sud de Loemel. Je viens de le vérifier sur la carte de Ferrari, où les anciennes possessions sont bien marquées. J'avoue que je ne vois pas plus ce [illegible] pourrez donner en échange que ce que vous aurez à recevoir préféra[illegible] à ce qui se trouve dans les limites des 24 articles. Dans mon opini[illegible] plus qu'en demandant une démarcation plus précise de ces limites que vous pouvez avoir une chance d'obtenir quelques villages ou les mines de la Calamite, mais je trouve que c'est déjà les acheter bien cher que de les payer au prix de la position où la levée de boucliers de vos chambres a achevé de vous placer. Je crois que vous devez prendre un parti tranché, et cela le plus vite que vous pourrez. C'est en vérité le seul moyen de vous en tirer.

Mon bien cher frère.

J'en étais là de ma lettre, quand je reçus la vôtre d'hier avec les incluses, que je vous remets immédiatement ci-jointes avec celles d'hier. J'ai envoyé chercher le comte Molé, qui a tout lu sur mon bureau, et qui a même lu ce que je vous écris ci-dessus. Il est bien touché de votre confiance, et me demande de vous l'exprimer. Il ne vous écrit pas lui-même, n'ayant rien de plus à y ajouter en ce moment. La même estafette qui vous porte cette lettre (car il est six heures et la poste est partie), porte sa dépêche à M. Sérurier, pour le charger de la communiquer à M. de Theux, qui a dû demander à votre gouvernement une réponse catégorique et quelle est votre résolution finale relativement au traité : car le moment est venu où les tergiversations et les échappatoires ne sont plus praticables et où tout ce qui n'est pas un *oui* serait nécessairement un *non* avec toutes ses conséquences. Ne vous faites, je vous en conjure, aucune illusion à cet égard.

En même temps que cette estafette part pour Bruxelles, il en part une autre pour Londres, qui porte à Sébastiani une dépêche pour demander que le protocole reste ouvert en attendant que nous ayons reçu de votre gouvernement la réponse avec explications que nous lui demandons sur sa résolution finale relativement à son adhésion au traité. Vous me dites, mon cher frère, que *vos ministres, en partie, sont d'une déraison affligeante*; je ne vois d'autre chance pour vous de sauver votre couronne et la Belgique des dangers imminents auxquels je les vois exposés, que de changer cette partie, si la lumière de l'évidence ne suffit pas pour éclairer leur raison.

Je vous embrasse bien tristement, mais du fond de mon cœur. Embrassez de même pour moi ma bonne Louise et mes chers petits-enfants, et croyez-moi toujours pour la vie, bien vivement et bien sincèrement, mon bien cher frère, votre bon frère, beau-père et très-fidèle ami. LOUIS-PHILIPPE.

(*La fin à demain.*)

AUX AMIS DE LA PAIX DANS TOUS LES ÉTATS DU CONTINENT DE L'EUROPE.

Depuis plusieurs années, les amis et les propagateurs de la paix universelle en Angleterre et aux Etats-Unis d'Amérique, désiraient unir leurs efforts à ceux de leurs frères du continent qui partagent les mêmes idées, pour arrêter ensemble quelques mesures pratiques à l'effet de faire cesser l'usage de régler par la force des armes les démêlés internationaux, et d'y substituer un mode d'arbitrage en harmonie avec la justice, la raison et la religion.

Ils ont pensé que le moment actuel était aussi favorable et aussi opportun que possible pour proposer ces mesures à l'examen des gouvernements et des peuples du monde civilisé.

Une députation d'environ deux cents personnes, venant d'Angleterre et d'Amérique, arrivera à Bruxelles le 19 septembre prochain, dans le but de discuter, avec les amis de la paix sur le continent qui voudront bien se réunir à elle, les mesures les plus efficaces pour obtenir un résultat si désirable pour l'humanité et la civilisation.

Le congrès ouvrira sa session le 20 septembre courant, à 10 heures du matin, dans la salle de la Grande-Harmonie, et il continuera ses travaux pendant trois jours. Il y aura deux séances par jour.

Les soussignés, au nom des députations anglaise et américaine, qu'ils sont chargés de représenter pour tout ce qui concerne l'organisation du congrès, invitent instamment toutes les personnes, à quelque nation qu'elles appartiennent, qui désirent trouver un moyen efficace de remplacer la guerre comme moyen de régler les différends entre les Etats, de vouloir bien s'unir à elles dans ces conférences amicales.

Le gouvernement belge a accordé toutes les facilités désirables pour donner à cette démonstration la faculté de se produire, et la courtoisie avec laquelle la ville de Bruxelles a reçu l'an dernier des réunions du même genre, sera, nous l'espérons, un motif de plus pour engager un grand nombre de personnes de différents pays à concourir à l'œuvre que nous avons entreprise.

ELIHU BURRITT, des Etats-Unis.
GEORGE BRADSHAW, de Manchester, Angleterre.
JOHN SCOBLE, de Londres.

N. B. — Toute communication, tant en personne que par lettre, peut être faite à l'*Hôtel de Flandre*, place royale, à Bruxelles (chambre nº 1).

THÉATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

JEUDI 14 SEPTEMBRE 1848. (REPRÉSENTATION Nº 44.)

LA JUIVE,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Halévy.

M. PUGET, premier ténor léger, remplira le rôle de *Léopold*.

On commencera à 6 heures et demie.

Samedi 16 septembre 1848. Placée fixes, disponibles, diplomes et entrées de faveur supprimés.

La troisième représentation de :

HAYDÉE OU LE SECRET.

ANNONCES.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON meublée ou non meublée, située dans la rue dite *Zeestraat*, grande route de Schéveningue, Nº 241, à La Haye, contenant neuf chambres grandes et moyennes, deux greniers, caves, cuisine et un grand et joli jardin. (193)

Photographie.

AMÉLIORATION DU DAGUERRÉOTYPE.

MONSIEUR LAMOILE a l'honneur d'annoncer aux habitants de La Haye qu'étant entièrement rétabli d'une longue indisposition, il se trouve maintenant tout à fait en état de reprendre ses occupations.

Ses Portraits sont exposés chez M. J. VAN GOGH, le jeune, nº 10, *Spuistraat*, et à son atelier, au *Buitenhof*, *Café Belvédère*, dans les appartements particuliers du deuxième étage. (207)

LEÇONS DE LANGUE ITALIENNE.

M. A. GASTON, ex-artiste des théâtres royaux de Naples et de Florence. *Houtmarkt*, nº 19. — La Haye. (208)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, MARDI 12 SEPTEMBRE. — Des fonds hollandais le 3 % était plus recherché, tous les autres sont restés a peu près comme hier, sans donner lieu à des affaires de quelque importance.

Les espagnols un peu en baisse et sans affaires, les portugais se maintiennent à leur cours, les autrichiens moins fermes. Les 2 1/2 % mét. ont donné lieu à des transactions fort actives.

ROTTERDAM, MARDI 12 SEPTEMBRE. — Le 4 % hollandais était plus recherché aujourd'hui. Des fonds étrangers le 3 % int. espagnol et les 2 1/2 % mét. autr. étaient plus offerts.

PARIS, LUNDI 11 SEPTEMBRE. — Nos fonds sont lourds sans grandes affaires. Il paraît qu'il y a abondance de titres sur la place par suite de la conversion des actions du chemin de fer de Lyon en rentes 5 %. Les nouvelles de Sicile, données par les journaux de Marseille ont eu aussi quelque influence sur les cours. Le 5 % ouvert à 70-75, ferme à ce cours, en baisse de 50 sur samedi, après être remonté à 71-25; l'emprunt a varié entre 73-25 et 73, dernier cours, en baisse de 25, et le 3 % reste, comme samedi, à 45-25 après avoir ouvert à 45 et remonté à 45-75.

A terme, le 5 % ferme à 70-75 ; l'emprunt à 73-25 et le 3 % à 45-25. Les actions de la banque de France ont baissé de 15 fr. à 1650 ; les obligations de la ville ont été faites à 1140 et les bons du trésor à 20 % de perte, sans changement.

Chemins de fer : Peu de changements dans les cours. Le Rouen a baissé de 3-75 et le Bordeaux, le Nord, le Strasbourg et le Lyon de 1-25; le Centre est monté de 2-50 et le Marseille de 1-25. L'Orléans, le Bâle, le Tours à Nantes, le Hâvre, le Versailles (rive droite) et le Dieppe restent comme samedi.

Fonds étrangers : Le 5 % belge (1840) a baissé de 1/2 % et le 5 % (1842) de 1/4 % à 79. La rente de Naples est montée de 50 à 77-50. Ont fait de l'Haïti à 195 et de la passive d'Espagne à 2 3/4.

ANVERS, MARDI 12 SEPTEMBRE. — 2 heures. — Peu d'affaires — Fonds belges 5 % 77 1/2 A.; dº 4 1/2 % 71 1/4 % A.; dº 2 1/2 % a été traitée à 39 et reste 38 15/16 % A. et 39 P.

Fonds espagnols : 5 % 8 1/4 % fait et reste 8 3/16 A.; dº 3 % dette intérieure 18 3/16 % et A. et 18 1/4 % P.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 39 % A.

BERLIN, DIMANCHE 10 SEPTEMBRE. — Les affaires étaient fort animées aujourd'hui, et les cours des fonds et des actions de chemins de fer se sont sensiblement améliorés. Cette hausse s'est maintenue jusqu'à la clôture.

FRANCFORT, LUNDI 11 SEPTEMBRE. — Malgré la baisse que les fonds ont subie à la bourse de Vienne, les cours étaient fermes et ont même éprouvé une hausse légère.

2 1/2 % métall. 37 3/4; 5 % dº, 72 3/4; lots de Bade, 25; chemin du Nord, 41 1/2; dº de Bexbach, 67.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 12 SEPTEMBRE.

Dette act... 2 1/2	44 3/4	Dito...3	25 1/8	Certific. dit...6	58 1/2
Dito dito...3	52 7/8	Dº int. à 6 m.3	18 1/16, 1/8	Pologne Cert.4	63
Dito en liq.... 3		Coup. Ardoin.	6 5/16	Lots Pol. fl.300	
Dito dito... 4	69	Passive...		Dito dito.fl.500	119 1/2, 120
Emp des I.-O.4		Deferred...		Amér.Phil. B. 6	
S. d'Am.... 3 1/2	68 1/4	Dett. diff. à P.	2 3/16	Dito Act. de B.	
Soc. de C... 4 1/2		Portug. à Ls. 3	21 1/4	Autr. Mét.... 5	69 1/2
Lac de Harl...5		Dito dito... 4	22 7/16	Dito...2 1/2	36 7/16
C de fr du R.4 1/2		Dº int. à 1 Conto		Dito... 4	
Ch. de fer Holl.		O.russe Hope.5	97 7/8, 98	Brés...5	75 1/8
Dito... 4 1/2		Dito dito...5	98 7/8, 99	Dito 1843...5	
Belgique.... 4 1/2		Certific. dito 5		N. Mexic...5	15 1/16
Dº Rothsch. 2 1/2	36 3/4, 7/8	Dito dito...4	76	Peru... 6	16 5/16, 3/8
Esp.Ard.851. 5	8 3/8	Bill. Stieglitz.4	75 3/4, 7/8	Grenade...1	11 3/4
Dito de 510 l. 5	8 1/8	Cert. à Hamb.5		Venez...2 1/2	15 1/4
Dito Piéc. c. 5	7 13/16, 15/16	Insc.au gr.-l. 6	58		

BOURSE DE ROTTERDAM DU 12 SEPTEMBRE.

PAYS-BAS.—Dette activ. 2 1/2 0/0	44 1/16	ESP. — Ard. int. L. 510 5 0/0	
Dito dito 3	» 52 1/2	RUSSIE. — Emprunt. 5	»
Dito dito 4	» 68 3/4	Stieglitz. 4	»
ESP. — Ard. de L. 170. 5	»	AUTRICHE.—Certi. Mét. 2 1/2	» 36 1/2

BOURSE DE PARIS DU 11 SEPTEMBRE.

3p.c au compt	45 25	Belg. 3 p. 1838	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» fin cour.	45 25	» 2 1/2 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847	73	Société génér.		Par. Vers.r. dr.	120
» fin cour.	73 25	Esp. dette act.		» » r. g.	
5p.c. au compt	70 75	» différée...		» Orléans....	672 50
» fin cour.	70 75	» nouv.3 p.		» Rouen.....	435
Banq.de Franc	1650	» dette int.		Paris Nord.....	380
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	77 50	» Strasb...	348 75
Belg.5 p. 1840	78 3/4	RomeEm.1844		» Lyon....	368 75
» 5 p. 1842	79			Zinc.Vieille Mt.	
» 4 1/2 1844				» Gr. Montag.	

BOURSE D'ANVERS DU 12 SEPTEMBRE.

BELG. C de la bq B... 2 1/2		AUTR. Métal. 5		Dette diff. 1831	
		Dito 2 1/2....		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc. g. R... 2 1/2	39 P	Ls/250E.1839		RUSSIE. Emp. à Ams. H. Cº 5	
		Dito de f500.			
Emprunt. . 3		POL. Ls de f300	339 P	Dito dº nouv.5	
Dito.... 4		Dito de f500.	251	PRUSSE. Dito l. à Berl. 1832	
Dito.... 4 1/2	71 3/8, 1/2 A	BADE. Lots de f50 1840.	98	NAP.Cert.Falc5	
Dito de 1840. 5	77 1/2				
Dito 1842.. 5	74 A	Dito 1845...	56 P	ETAT ROMAIN. 5	
HOLL. Deact.2 1/2		ESP. Ep. 1834 5	8 1/4		

BOURSE DE FRANCFORT DU 9 SEPTEMBRE.

Métaliques..5	72 3/4 à 73 1/4	Métalliq. 2 1/2	37 3/4 à 38	Emp1839fl250	80 à 81
» ..4	59 1/4, 60 1/2	Banque.....	1180, 1190	Hollande. 2 1/2	44 1/2 à 3/4
» ..3	42, 1/2	Emp1834fl500	117 1/2 118 1/2	Espagn. d. int.	18 à 18 1/2

BOURSE DE BERLIN DU 11 SEPTEMBRE.

Obligat..3 1/2	73 1/4, 3/4 A	Ch Aix à Maest		Hollande 2 1/2	
Russ.(Roths.).	99 1/4 A	Obl.delaS.C.M.		Lots de Pol.500	66 1/2 A
Dito Stiegl. 4	81, 1/2 P	Banque de Prus	84 A	Dito 300	90 3/4 A
Ch.de fer rhén.					

BOURSE DE VIENNE DU 9 SEPTEMBRE.

Métalliques..5	78 1/4	Emprunt 1834.	128, 128 1/4	Act.de la Banq.	1070, 1075
» ..4	65, 66	» 1839.	85, 86	Lots de 500 fl.	
» ..3	49, 48	Ch.de fer Milan.	71, 72	Dito de 250 »	
» 2 1/2	40 3/4, 41	» du Nord.	10[illegible] 104 1/4		

BOURSE DE BRUXELLES DU 11 SEPTEMBRE.

Emp. 1840 5 p.	77 5/8 A	E. V. 1843 5 p.	75 7/8 A	Act. M. ind. 4p.
» 1842 5 p. c.	77 3/4 A	Act. S. G 5 p. c.	825 A	» A. réun. 4p.
» 1834 4 1/2..	71 1/2 A	» S. C. 4 1/2...		» B. Fonc. 4..
» 1836 4 p. c.	65 A	Act. S. Nat. 4p.		Espag. Ardoin
» 1838 3 p. c.	52 A	» S. de Com..		» intérieur..
Dette act. 2 1/2		» B.de B. 4p.	62 3/8 A	Naples 5 p. c...
S. G. et R. 2 1/2	39 3/4 A	» E. 1841 5p.		Romain 5 p. c.
E. V. 1832 4 p.	90 A			

CHANGES D'AMSTERDAM DU 12 SEPTEMBRE.

Paris court.....	56 A	Naples 2/m.....	74 A	Londres court.	11.95 A
2/m	56 1/2 A	Vienne 6/S.....	32 1/4 P	2/m...	11.87 1/2 A
Madrid 3/m....	215 A	Francfort 6/S..	98 1/4 A	Hamb. court...	35 3/16 A
Lisbonne 3/m.	40 1/2 A	S-Pétersb.2/m.	182 A	2/m...	35
Gênes 2/m......	45 A				

CHANGES D'ANVERS DU 12 SEPTEMBRE.

Amsterdam ct.	5/8 % av. P	2/m.		Francfort ct. .	211 A
2/m.		Londres court.	25,45 P	2/m.	
Rotterdam ct.	1/2 av. A	2/m.		Escompte. .	[illegible] % A
2/m.		Hambourg ct.	188 1/4		
Paris court . .	1/8 av.	2/m.			

CHANGES DE VIENNE DU 9 SEPTEMBRE.

Amsterdam....	152 A	Francfort......	109 A	Londres........	10.54 A
Augsbourg.....	109 A	Hambourg......	161 A	Paris...........	130 A

LA HAYE, chez C. Van der Meer, *Spui*, Nº 75.